

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Mercredi 13 SEPTEMBRE 2017**

**ETAIENT PRESENTS** : Gérard BRODIN, Joëlle GENEST, Alain MANCEAU, Gérard BRIDIER, Robert BERNARD, Nicole BOURGOUIN, Antoine CHERPY, Raphaël DENIS, Isabelle HEURTEBIZE, Françoise HUBERT, Dominique FEVRIER, Mickaël DUPUIS.

**ETAIENT ABSENTES EXCUSEES** : Mmes LE BRIS, LEBLANC et GAUTHIER.

**SECRETAIRE de SEANCE** : Joëlle GENEST.

Après lecture du compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est abordé.

**ORDRE du JOUR**

**ACQUISITIONS FONCIÈRES / LIAISONS DOUCES / ZONE HUMIDE**

**ACQUISITIONS FONCIÈRES / CENTRE-BOURG**

**CHAUFFERIE DE L'ÉCOLE / BOIS DÉCHIQUETÉ / HANGAR**

**BILAN VISITE DE LA SALLE DE FONTAINE-DANIEL**

**CONSULTATION MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DE LA SALLE DE GUINEFOLLE**

**CONSTRUCTION de DEUX LOGEMENTS SUITE À INCENDIE**

**RESTRUCTURATION DES VESTIAIRES DU FOOT**

**PARTICIPATION aux DEPENSES de FONCTIONNEMENT des CLASSES MATERNELLES et PRIMAIRES à ST GEORGES-BUTTAVENT (Ecole Publique R. DOISNEAU) Années scolaires 2016-2017 et 2017-2018**

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉLÈVES SCOLARISÉS EN CLIS À MAYENNE**

**RAPPORT FINAL SUR LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE 2017 / MAYENNE COMMUNAUTÉ -**

**SUBVENTION AUDACE 53**

**Questions diverses**

#### ACQUISITIONS FONCIÈRES / LIAISONS DOUCES / ZONE HUMIDE

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de se positionner pour acquérir des terrains pour les projets communaux en cours et futurs.

Contact est pris pour acquérir du terrain pour rejoindre la Commune de PARIGNÉ SUR BRAYE via une liaison douce et pour aménager les abords de la zone humide. Le sujet sera revu lorsque les négociations auront avancé.

#### ACQUISITIONS FONCIÈRES / CENTRE-BOURG

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que la Commune s'est positionnée auprès de Monsieur Jacques PAVIOTTE pour acquérir des parcelles en vue de réaliser une aire de stationnement à proximité de la boulangerie.

#### CHAUFFERIE DE L'ÉCOLE / BOIS DÉCHIQUETÉ / HANGAR

Monsieur le Maire indique qu'un contrat va être conclu avec la SCIC Mayenne Bois Énergie pour la fourniture de bois déchiqueté pour alimenter la nouvelle chaufferie. Par ailleurs, la question de construire un hangar de stockage pour le bois déchiqueté serait à étudier mais auparavant, il convient de se positionner sur sa taille et l'emplacement dudit bâtiment.

#### BILAN VISITE DE LA SALLE DE FONTAINE-DANIEL

Monsieur le Maire indique que M. Alain MANCEAU et Mme Joëlle GENEST, adjoints, ont visité la salle des fêtes de FONTAINE-DANIEL en présence de M. Francis GUESDON en charge de l'entretien des bâtiments pour l'entreprise LES TOILES DE MAYENNE et d'un membre du service d'incendie et de secours de la Mayenne. Les conclusions de la visite sont les suivantes : la salle, qui date de 1965-1966, a été remise aux normes électriques, la chaudière est récente. Seraient à revoir différents points : l'isolation du bâtiment, l'ouverture de la porte côté scène, la rénovation des sanitaires. Le bilan est positif. Avant d'avancer sur ce dossier, il convient de se rapprocher du propriétaire des parcelles jouxtant la salle pour prévoir le stationnement des véhicules sur du terrain communal et non privé.

#### CONSULTATION MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DE LA SALLE DE GUINEFOLLE

Monsieur le Maire indique que la consultation relative à la **maîtrise d'œuvre pour l'extension de la salle de Guinefolle** est terminée.

Vu le code des marchés publics,

Vu le rapport d'ouverture des offres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer les marchés publics suivants :

**Programme Extension de la salle de Guinefolle**

**Entreprise retenue :**

**Romain LEBLANC**

**ARCHITECTE DPLG**

**93 Rue Victor Boissel**

**53000 LAVAL**

**Montant du marché : 32 400 € HT - 38 880,00 € TTC**

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

### CONSTRUCTION de DEUX LOGEMENTS SUITE À INCENDIE

Monsieur le Maire présente aux conseillers les plans des deux logements de type 3 qui remplaceront les logements incendiés. Les plans sont contemporains, la distribution et le volume des pièces sont intéressants. Il va être demandé à l'architecte, Madame Sandrine POUGET, de revoir l'entrée des T3 et d'envisager de créer du rangement dans les chambres. Le Conseil Municipal attend les modifications et le chiffrage du projet avant de donner suite.

### RESTRUCTURATION DES VESTIAIRES DU FOOT

Monsieur le Maire présente l'avant-projet de rénovation et d'extension des vestiaires du foot établi par M. Marcel HUGAIN, architecte. Les Conseillers ont émis des réserves par rapport au porche. L'avant-projet va être présenté le 15 septembre aux membres du club de football pour prendre en compte les observations des principaux utilisateurs puis l'architecte proposera de nouveaux plans qui intégreront les différentes remarques.

### PARTICIPATION aux DEPENSES de FONCTIONNEMENT des CLASSES MATERNELLES et PRIMAIRES à ST GEORGES-BUTTAVENT (Ecole Publique R. DOISNEAU) Années scolaires 2016-2017 et 2017-2018

M. le Maire rappelle à l'Assemblée les termes de l'article 23 de la loi du 22 Janvier 1983 et les décrets d'application s'y rapportant (décrets 98-45 du 15 Janvier 1998 et 86-425 du 14 Mars 1986)... les articles ad-hoc, aussi, des lois 2004-809 du 13 Août 2004 et 2005-380 du 23 Avril 2005 et notamment les articles L.212-8 et R.212-21, R.212-22 et R.212-23 du Code de l'Education.

Considérant les charges de fonctionnement de l'Ecole Publique de ST GEORGES-BUTTAVENT et leur répartition, par rapport aux effectifs des classes Maternelles et Primaires ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité de maintenir, la participation demandée par la Commune de ST GEORGES-BUTTAVENT, aux Communes d'origine concernées par les articles du Code de l'Education sus-visés, à :

- **642 €**, par enfant d'une Commune extérieure, inscrit dans une **classe Maternelle** de l'Ecole Publique de ST GEORGES-BUTTAVENT ;

- **262 €**, par enfant d'une Commune extérieure, inscrit dans une **classe Primaire** de l'Ecole Publique de ST GEORGES-BUTTAVENT pour les années scolaires 2016-2017 et 2017-2018.

### PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉLÈVES SCOLARISÉS EN CLIS À MAYENNE

Monsieur le Maire indique que la Commune de St-GEORGES-BUTTAVENT est tenue de participer aux frais de scolarité pour les enfants d'âge primaire qui doivent aller dans des classes d'enseignement spécialisé (CLIS...), structure dont la Commune ne dispose pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

CONFIRME son accord général de principe pour le règlement des frais de scolarité des enfants de la commune scolarisés, dans des structures d'accueil d'enseignement spécialisé,

ACCEPTE de participer à hauteur de 436,08 € pour chaque élève scolarisé en CLIS sur la Commune de MAYENNE.

## RAPPORT FINAL SUR LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE 2017 / MAYENNE COMMUNAUTÉ -

Considérant le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la compétence zone d'activités du SIVOM de Lassay suite à la définition d'une zone activité économique pour le territoire de Mayenne Communauté,

**Considérant les conclusions du rapport final de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour les 4 dossiers adoptés le 12 juin 2017,**

Le rapport final de la CLECT doit être adopté, avant le 15 septembre 2017, **par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux** c'est à dire par les deux tiers des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population ou par la moitié des conseils municipaux représentant plus des deux tiers de la population.

**Monsieur le Maire présente les conclusions du rapport final de la CLECT du 12 juin 2017 relatives aux 4 dossiers suivants:**

**1) Evaluation des charges restituées traitées dans le dossier N°1 : voirie de zones restituée aux Communes d'Aron, Contest et Saint Baudelle :**

Majoration de l'attribution de compensation de ces 3 Communes suivant le transfert de charges acté lors de la CLECT de 2003 :

Aron : 929 €

Contest : 464 €

Saint Baudelle : 455 €

**Dossier adopté à l'unanimité par la CLECT.**

**2) Evaluation des charges restituées traitées dans le dossier N°2 : restitution du financement antérieur de la CCHL pour l'épicerie sociale (ASI) aux 13 Communes de l'ex CCHL :**

Répartition de l'ancienne subvention versée par la CCHL de 4 666 € entre les Communes, selon le nombre d'habitants, afin de majorer l'attribution de compensation des 13 Communes.

**Dossier adopté à l'unanimité par la CLECT.**

**3) Evaluation des charges transférées traitées dans le dossier N°3 : transfert de la compétence « zones » de la Commune de La Haie à Mayenne Communauté :**

Minoration de l'attribution de compensation de la Commune de La Haie comme suit :

Pour le fonctionnement : **396 €**

Pour le coût moyen annualisé calculé pour le renouvellement des investissements : **2 479 €**

**Dossier adopté à la majorité simple par la CLECT (19 POUR, 7 CONTRE, 0 ABSTENTION)**

**4) Evaluation des charges transférées traitées dans le dossier N°4 : transfert de la compétence « zones » entre les Communes du SIVOM de Lassay et Mayenne Communauté :**

Répartition de la minoration de l'attribution de compensation des 7 Communes adhérentes selon le nombre d'habitants, clé de répartition communiquée par le SIVOM et ses Communes membres, pour les montants suivants :

Pour le fonctionnement : **2 410 €**

Pour le coût moyen annualisé calculé pour le renouvellement des investissements : **12 825 €**

**Dossier adopté à la majorité simple par la CLECT (23 POUR, 0 CONTRE, 3 ABSTENTIONS)**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,*

*- à l'unanimité adopte les conclusions du rapport de la CLECT du 12 juin 2017*

### SUBVENTION AUDACE 53

Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'AUDACE 53 qui est une association de défense des usagers des services de santé publique du Nord Mayenne. L'association sollicite une subvention pour organiser les rencontres nationales de la santé à Mayenne.

Considérant que la protection des services de santé nécessite une attention de tous,

Le Conseil, après en avoir délibéré, accorde une subvention de 100 € à l'association AUDACE 53.

Les crédits seront versés courant septembre 2017.

### Questions diverses

- Monsieur le Maire propose de solliciter les services départementaux de Mayenne Ingénierie pour revoir la problématique de la vitesse sur FONTAINE-DANIEL et l'aménagement de la rue de la Draumerie.

- La Commission embellissement se réunira le samedi 23 septembre à 10h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée